

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 06764  
Numéro SIREN : 841 171 598  
Nom ou dénomination : AGUESSEAU CAPITAL

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2021 sous le numéro de dépôt 142425

# AGUESSEAU CAPITAL

Société Par Actions Simplifiée

**Capital Social** : 1 175 000 € porté à 2 675 000 €

**Siège social** : 11 Bis Rue d'Aguesseau - 75008 PARIS

**SIREN** : 841 171 598 RCS PARIS

(La « Société »)

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le neuf novembre, à vingt heures trente, les associées de la société se sont réunis en AGE, au siège social, sur convocation faite par le Président.

### Sont présentes :

- GC HOLDING représentée par Gaétan CHEBROU, titulaire de 58 750 actions,
- JA HOLDING représentée par Jonathan ANGUELOV, titulaire de 58 750 actions,

Total des actions des associés présents : 117 500 actions, sur les 117 500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par M. Gaétan CHEBROU, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée un exemplaire des statuts de la Société et le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR :

- Augmentation du capital social par création d'actions nouvelles de numéraire ; conditions et modalités de l'émission,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
- Modification consécutive des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de l'augmentation de

GC GC JA

capital et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours. Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RÉSOLUTION - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR CREATION D' ACTIONS NOUVELLES DE NUMERAIRE - CONDITIONS ET MODALITES DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et constaté que le capital social était entièrement libéré, décide :

- D'augmenter le capital social d'une somme de 1 500 000 euros pour le porter de la somme de 1 175 000 euros à la somme de 2 675 000 euros, par l'émission de 150 000 actions nouvelles de numéraire d'une valeur nominale unitaire de 10 euros chacune ;
- Que les actions nouvelles seront émises au pair (sans prime d'émission) au prix de 10 euros par action ;
- Que les actions nouvelles seront libérées en totalité lors de leur souscription ;
- Que les souscriptions pourront être libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ;
- Que les actions nouvelles seront créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital ;
- Que les actions nouvelles seront complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires ;
- Que les associés pourront céder ou négocier leurs droits de souscription dans les mêmes conditions et limites que les actions auxquelles ils sont attachés ;
- Qu'ils pourront renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription dans les conditions prévues par la loi ;
- Que les titulaires de droits de souscription jouiront d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, dans la proportion de 150 000 actions nouvelles pour 1 action ancienne, et justifié par l'inscription en compte des actions auquel il est attaché ;
- Les titulaires de droits de souscription bénéficieront en outre d'un droit de souscription à titre réductible, en vertu duquel les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes ;
- Les souscriptions seront reçues au siège social, à compter de ce jour et jusqu'au 30 novembre 2021 inclus ;
- Que toutefois ce délai se trouvera clos par anticipation dès que tous les droits de souscription à titre irréductible auront été exercés, ou que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite après renonciation individuelle à leurs droits de souscription des associés qui n'auront pas souscrit ;
- Qu'observation étant ici faite qu'en cas de libération par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, le Président établira un arrêté de compte conformément à l'article R. 225-134 du Code de commerce.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

*La séance est interrompue afin de recueillir les souscriptions à titre irréductible puis à titre réductible, ainsi que les renonciations éventuelles.*

*L'ensemble des souscriptions et renonciations recueilli en séance par le Président, la séance reprend.*

## **DEUXIEME RÉOLUTION - CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

L'Assemblée Générale constate que :

- Toutes les actions ayant été souscrites à titre irréductible et réductible, le délai de souscription est clos par anticipation ce jour ;
- Les souscriptions ont été libérées en totalité en espèces et la Banque CIC – CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, ayant agence à Paris, dépositaire des fonds, a établi, en date du 9 novembre 2021, un certificat de dépôt des fonds, sur présentation des bulletins de souscription ;
- L'augmentation de capital décidée à la deuxième résolution ci-dessus est ainsi **définitivement réalisée** à la date dudit certificat du dépositaire.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

## **TROISIEME RÉOLUTION - MODIFICATION CONSECUTIVE DES STATUTS**

L'Assemblée Générale décide de modifier les articles 7 et 8 des statuts, qui sont désormais rédigés de la manière suivante :

### **« ARTICLE 7 – APPORTS – FORMATION DU CAPITAL**

*7.1. Lors de la constitution de la Société, il a été effectué les apports suivants :*

***Par Monsieur Gaétan CHEBROU,***

*La somme de cinq cents euros,*

*Ci, ..... 500 €*

***Par Monsieur Jonathan ANGUELOV,***

*La somme de cinq cents euros,*

*Ci, ..... 500 €*

***Soit des apports en numéraire pour un montant total de mille euros,***

***Ci, ..... 1.000 €.***

*Déposés intégralement à un compte ouvert au nom de la Société en formation à la Banque BNP PARIBAS, Agence située 7, Boulevard Barbès, 75018 PARIS, ainsi qu'en atteste un certificat de ladite banque.*

*7.2. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2020, le capital social a été augmenté d'une somme de 1 174 000 par apport en numéraire (à*

hauteur de 587 000 €) et par compensation avec des créances liquides et exigibles des souscripteurs sur le Société (à hauteur de 587 000 €).

7.3. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 novembre 2021, le capital social a été augmenté d'une somme de 1 500 000 euros par apport en numéraire portant ainsi le capital à 2 675 000 euros. »

**« ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à 2 675 000 euros. Il est divisé en 267 500 actions de 10 euros chacune, de même catégorie. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**QUATRIEME RÉSOLUTION - DELEGATION DE POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.



\_\_\_\_\_  
ASSOCIEE  
GC HOLDING  
Gérant : Gaétan CHEBROU



\_\_\_\_\_  
ASSOCIEE  
JA HOLDING  
Président : Jonathan ANGUELOV



\_\_\_\_\_  
PRESIDENT  
Gaétan CHEBROU

DECLARATION RELATIVE AU(X) BENEFICIAIRE(S) EFFECTIF(S) D'UNE SOCIETE

RESERVE AU CFE MCGUIX OU AU GREFFE

Imprimer

Réinitialiser

Formulaire

Intercalaire (Suite des M0 - M2 - M3)

Déclaration n° \_\_\_\_\_

- 1  SARL  SAS  SA  SCA  SNC  SCS  Société civile  SCP  EARL  SCEA  GFA  GAEC  SELARL  SELAFA  SELAS  SELCA  
 Société commerciale étrangère  Société européenne  Autre : \_\_\_\_\_

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE (SOCIETE, GROUPEMENT AUTRE QUE GIE)

- 2 **Dénomination ou raison sociale** AGUESSEAU CAPITAL **N° unique d'identification** 814111711598  
**Greffé d'immatriculation** PARIS **Pays d'immatriculation** FRANCE  
**Siège social** *rés., bât., n°, voie, lieu-dit* 11B rue d'Aguesseau **Code postal** 75008 **Commune** PARIS

DECLARATION RELATIVE AUX BENEFICIAIRES EFFECTIFS (personnes physiques) D'UNE SOCIETE

- 3 23072020 **Date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif**  
**Nom de naissance** Anguelov **Nom d'usage** \_\_\_\_\_  
**Prénoms** Jonathan, Venezian, Natale, Lubo **Pseudonyme** \_\_\_\_\_  
**Nationalité** Française **Né(e) le** 19111986 **Dépt** 075  
**Commune** PARIS **Pays** FRANCE  
**Domicile** *rés., bât., n°, voie, lieu-dit* 11B rue d'Aguesseau  
**Code postal** 75008 **Commune** PARIS  
**Pays** FRANCE

**Modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur la société :**

- Détention de plus de 25 % du capital** Préciser le pourcentage total 78,03%  
 directe Pleine propriété       ,      % - Nue-propriété       ,      %  
 indirecte **Détention par le biais d'une indivision**       ,      %  
*dont en pleine propriété       ,      % - Nue-propriété       ,      %*  
**Détention par le biais d'une ou plusieurs personnes morales** 78,03%  
*dont en pleine propriété 78,03% - Nue-propriété       ,      %*
- Détention de plus de 25 % des droits de vote** Préciser le pourcentage total 78,03%  
 directe Pleine propriété       ,      % - Nue-propriété       ,      %  
**Usufruit**       ,      %  
 indirecte **Détention par le biais d'une indivision**       ,      %  
*dont en pleine propriété       ,      % Nue-propriété       ,      % Usufruit       ,      %*  
**Détention par le biais d'une ou plusieurs personnes morales** 78,03%  
*dont en pleine propriété 78,03% Nue-propriété       ,      % Usufruit       ,      %*
- Exercice par tout autre moyen d'un pouvoir de contrôle sur la société déclarante :**  
 Détermination en fait, par les droits de vote dont il dispose, des décisions dans les assemblées générales de la société déclarante  
 Détention du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la société déclarante
- A défaut de choix de l'une des options figurant ci-dessus, le bénéficiaire effectif est le représentant légal de la société

- 4 \_\_\_\_\_ **Date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif**  
**Nom de naissance** \_\_\_\_\_ **Nom d'usage** \_\_\_\_\_  
**Prénoms** \_\_\_\_\_ **Pseudonyme** \_\_\_\_\_  
**Nationalité** \_\_\_\_\_ **Né(e) le** \_\_\_\_\_ **Dépt** \_\_\_\_\_  
**Commune** \_\_\_\_\_ **Pays** \_\_\_\_\_  
**Domicile** *rés., bât., n°, voie, lieu-dit* \_\_\_\_\_  
**Code postal** \_\_\_\_\_ **Commune** \_\_\_\_\_  
**Pays** \_\_\_\_\_

**Modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur la société :**

- Détention de plus de 25 % du capital** Préciser le pourcentage total \_\_\_\_\_%  
 directe Pleine propriété \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_% - Nue-propriété \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_%  
 indirecte **Détention par le biais d'une indivision** \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_%  
*dont en pleine propriété \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_% - Nue-propriété \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_%*  
**Détention par le biais d'une ou plusieurs personnes morales** \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_%  
*dont en pleine propriété \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_% - Nue-propriété \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_%*
- Détention de plus de 25 % des droits de vote** Préciser le pourcentage total \_\_\_\_\_%  
 directe Pleine propriété \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_% - Nue-propriété \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_%  
**Usufruit** \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_%  
 indirecte **Détention par le biais d'une indivision** \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_%  
*dont en pleine propriété \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_% Nue-propriété \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_% Usufruit \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_%*  
**Détention par le biais d'une ou plusieurs personnes morales** \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_%  
*dont en pleine propriété \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_% Nue-propriété \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_% Usufruit \_\_\_\_\_,\_\_\_\_\_%*
- Exercice par tout autre moyen d'un pouvoir de contrôle sur la société déclarante :**  
 Détermination en fait, par les droits de vote dont il dispose, des décisions dans les assemblées générales de la société déclarante  
 Détention du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la société déclarante
- A défaut de choix de l'une des options figurant ci-dessus, le bénéficiaire effectif est le représentant légal de la société

